

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.02/10

Achats des bibliothèques
M. Didier Schaller, PDC-JDC

A la question posée, le Conseil communal indique que la politique d'acquisition de la Bibliothèque municipale est guidée par trois principes fondamentaux :

1. Acheter localement

Une analyse détaillée des trois derniers exercices comptables démontre que la Bibliothèque municipale achète ses livres et CD à plus de 96 % dans les commerces delémontains.

	2007	2008	2009
Bibliothèque de la Ville – achats livres et CD			
... à Delémont	98.70 %	96.39 %	96.37 %
... à l'extérieur	1.30 %	3.61 %	3.63 %
Bibliothèque des Jeunes – achats livres et CD			
... à Delémont	95.14 %	95.82 %	95.91 %
... à l'extérieur	4.86 %	4.18 %	4.09 %

La Bibliothèque municipale favorise systématiquement les achats dans les commerces locaux et seuls quelque 3 % de livres ou CD sont achetés dans des commerces extérieurs à Delémont. Il s'agit essentiellement de produits non disponibles auprès des fournisseurs delémontains et achetés directement auprès du diffuseur ou éditeur. La Bibliothèque municipale soutient ainsi totalement et régulièrement l'économie locale, avec des répercussions positives aux niveaux financier et social.

2. Soutenir la librairie indépendante

L'économie du livre repose sur un tissu fragile, particulièrement en Suisse où les pouvoirs publics n'ont pas adopté de mesures concrètes visant à protéger les librairies indépendantes des dangers qui la guettent (absence de prix fixe du livre, concurrence des sites en ligne, masse éditoriale titanesque, rotation des stocks, etc.). Les collectivités publiques doivent soutenir la librairie indépendante, unique garantie d'une offre éditoriale respectant la pluralité et la liberté intellectuelle. Les libraires effectuent un formidable travail de sélection, de mise en valeur des créateurs locaux et des petites maisons d'édition. De plus, ces commerces de proximité, au rôle social avéré, ne se bornent pas seulement à vendre des livres, ils sont aussi de véritables acteurs de la vie culturelle. En conséquence, la Bibliothèque municipale travaille uniquement avec les librairies indépendantes sises en ville de Delémont. Les bibliothécaires ne collaborent pas avec les représentants des maisons d'édition, ni avec les librairies discount en ligne ou les chaînes de magasins.

3. Collaborer avec les professionnels de la place

La sélection des fournisseurs est déterminée grâce à une grille de neuf critères :

1. Qualité et diversité de l'offre en magasin ;
2. Mise à disposition de sélections de nouveautés, par exemple en littérature de jeunesse ;
3. Compétences en termes d'expertises dans des domaines spécifiques tels que les bandes dessinées, les romans policiers, la fantasy ou les romans pour adolescents ;
4. Conditions commerciales, avec remise de quantité, démarche marketing sur des sacs plastiques ou offre de matériel publicitaire ;
5. Garantie de pouvoir transmettre les commandes de manière électronique (par le biais de la base de données Electre) et de disposer d'une facturation informatique ;
6. Rapidité et suivi dans le traitement des commandes et information régulière sur l'état de celle-ci ;
7. Possibilité d'obtenir des livres à l'examen et d'effectuer des retours de commande ;
8. Soutien logistique aux actions culturelles, par la mise à disposition de sélections d'ouvrages lors de soirées littéraires ou des synergies pour des animations ponctuelles ;
9. Retombées fiscales (au niveau des personnes morales et des personnes physiques) pour la Municipalité de Delémont.

Pour des raisons d'efficacité (multiplicité des missions et limites des ressources), la Bibliothèque municipale doit pouvoir s'appuyer sur un fournisseur hautement professionnel et réactif. La Bibliothèque municipale privilégie ainsi clairement le partenaire répondant au maximum des critères mentionnés (de 80 à 90 % des commandes), dans un souci essentiel d'efficacité et de fluidité (traitement annuel de 2'500 à 3'000 titres).

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :
Pierre Kohler

La chancelière :
Edith Cuttat Gyger